

14 fév
2019

REFORME DU PERMIS DE CONDUIRE : L'INTERSYNDICALE CNPA-UNIDEC ASAV S'ENGAGERA ACTIVEMENT DANS LA CONCERTATION LANCEE PAR LE GOUVERNEMENT

Le CNPA et l'UNIDEC ASAV ont été reçus à Matignon ce jeudi 14 février. Cette réunion constituait le premier acte de la concertation que lancera le Gouvernement dès la semaine prochaine, et jusqu'à la fin du mois de mars, pour débattre avec les professionnels de l'éducation routière de la réforme du permis de conduire, faisant suite au rapport parlementaire remis par la députée Françoise Dumas au Premier ministre

Les modalités de la réforme du permis de conduire seront annoncées à la suite de cette concertation, au plus tard au début du mois d'avril.

Les professionnels s'impliqueront largement dans cette concertation, menée par le Délégué interministériel à la Sécurité routière, Emmanuel Barbe, sous l'égide de Matignon et des ministères parties prenantes à cette réforme, et **veilleront à ce que les mesures qui seront actées à l'issue de ce processus soient favorables tant au pouvoir d'achat qu'à la qualité de l'éducation routière**. Les professionnels souhaitent également que cette concertation mette en exergue l'importance des contrôles effectués au niveau départemental, et de faire respecter la réglementation.

Rappelons que les professionnels, représentés par le CNPA, l'UNIDEC **et différents collectifs** se sont largement mobilisés ce 11 février, **rassemblant 5 000 véhicules défilant sur le périphérique parisien**, mais également dans les plus grandes villes de France, pour alerter les pouvoirs publics sur certaines propositions issues du rapport parlementaire, qui, si elles étaient mises en place, auraient de graves conséquences sur la qualité de l'apprentissage et la sécurité routière. Les professionnels souhaitent que les pouvoirs publics veillent à une égalité de traitement réglementaire, social et fiscal pour tous les acteurs de la formation.

Les professionnels de l'éducation routière proposent de nombreuses pistes pour faciliter l'accès au permis, telles qu'une baisse de la TVA sur les prestations relatives au permis de conduire, l'affectation des recettes issues des radars au budget de formation des Français, ou encore des dispositifs permettant d'accroître la lisibilité des aides dans lesquels les auto-écoles joueraient un rôle de guichet unique. Les pistes envisagées seront présentées dans le cadre de la concertation à venir.